

Les ateliers de l'éthique The Ethics Forum

Les ateliers de l'éthique
The Ethics Forum

Les catégories de genre et d'oppression chez I. M. Young. Vers une redéfinition du sujet du féminisme ?

Alice Le Goff

Volume 2, Number 1, Spring 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1044661ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1044661ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal

ISSN

1718-9977 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Le Goff, A. (2007). Les catégories de genre et d'oppression chez I. M. Young. Vers une redéfinition du sujet du féminisme ? *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum*, 2(1), 52–63. <https://doi.org/10.7202/1044661ar>

Tous droits réservés © Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal, 2007



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

DOSSIER: IN MEMORIAM, IRIS MARION YOUNG (1949-2006)

Article : 52→61 Bibliographie : 62→63

52

VOLUME 2 NUMÉRO 1
PRINTEMPS 2007
ARTICLES :

LES CATÉGORIES DE GENRE ET
D'OPPRESSION CHEZ I.M. YOUNG.
VERS UNE REDÉFINITION DU SUJET
DU FÉMINISME ?

ALICE LE GOFF
DOCTORANTE/UNIVERSITÉ PARIS X –
LABORATOIRE SOPHIAPOL

J. W. Scott a montré en quoi la pensée féministe française a été traversée par des tensions entre universalisme et différentialisme. C'est pourquoi, à l'instar d'Olympe de Gouges, les féministes n'ont longtemps eu que des paradoxes à offrir : exclues de l'espace public en tant que femmes, elles ont été amenées à s'appuyer sur leur différence afin de tenter de s'en affranchir (Scott, 1998). Si l'on peut parler ici d'un « dilemme de la différence » (Minow, 1990), c'est que les suffragistes n'avaient le choix qu'entre deux options : revendiquer plus d'inclusion en se référant au modèle du citoyen abstrait –figure historiquement construite comme masculine, ou revendiquer le droit de vote au nom de leur différence, risquant de remettre au premier plan les fondements même de leur exclusion hors de l'espace public. Comme on va le voir, c'est avec ce dilemme que les mobilisations qui ont abouti, dans les années 90, à l'institution de la parité ont paru en finir. Ces mobilisations ont ainsi coïncidé avec une relance d'une série de débats, aussi bien théoriques que politiques, au sein du mouvement féministe français. On voudrait montrer ici en quoi pourrait ressortir et se dégager de tous ces débats un nouveau visage du féminisme français. Pour ce faire, on mettra l'accent sur la manière dont

la pensée féministe s'est trouvée confrontée de manière croissante à la nécessité de développer une réflexion critique sur la question du sujet du féminisme et sur le profit qu'elle entend tirer, dans ce cadre, des ressources théoriques du *Black Feminism*, des études post-coloniales, de la théorie *queer* ou encore des épistémologies du point de vue. Mais l'enjeu central de cette analyse sera surtout de montrer en quoi la pensée d'I.M. Young, pour le moins méconnue dans le contexte français, pourrait aussi ouvrir certaines pistes de réflexion fécondes. Il ne s'agira pas ici de produire un commentaire suivi des thèses de Young mais plutôt de dégager la manière dont celles-ci pourraient nourrir une réflexion sur les mutations actuelles des débats et problématiques qui tendent à redessiner les contours de la théorie féministe en France.

Les débats sur la parité ont paru initier une première mutation de ces débats en ouvrant la voie d'un dépassement décisif du dilemme de la différence. Les avocates de la parité ont en effet écarté tout autant l'universalisme abstrait qui ne reconnaît pas le sexe comme une catégorie politique que les perspectives conduisant à l'exigence d'une représentation des femmes en tant que femmes. Ce faisant, elles ont élaboré une revendication inédite qui semble s'extraire du dilemme de la différence. Il s'est ainsi agi d'élargir la définition de l'individu abstrait pour y inclure les femmes : par là, les architectes de la parité ont promu la reconnaissance de la dimension sexuée de l'individualité afin de mieux supprimer le sexe comme critère pertinent d'exercice de la représentation. Les paritaristes n'auraient ainsi jamais réclamé la reconnaissance de la *différence* des sexes si l'on considère que cette *différence* relève d'une interprétation *sociale* et *symbolique* du féminin et du masculin. Elles auraient uniquement exigé la reconnaissance d'une dualité anatomique qui caractériserait l'individualité (Scott, 2006). Il s'est donc agi de substituer à une conception abstraite, une conception plus concrète de l'individu : l'individualité est comprise comme renvoyant aussi bien à des femmes qu'à des hommes.

Si la lecture que propose Scott des débats sur la parité est discutable (Bereni, 2005), il n'en demeure pas moins que la revendication paritariste a eu un caractère inédit au point qu'on n'a pas manqué de faire correspondre l'institution de la parité à l'invention d'une « exception française ». Le souci et la nécessité de se conformer à la grammaire républicaine de la souveraineté indivisible ont amené les architectes du mouvement pro-parité à clairement démarquer cette der-

nière de toute politique de quotas ou de discrimination positive, dont elles ont critiqué la dimension arbitraire : la parité n'a donc pas été introduite au nom de la promotion d'une politique de la présence (Phillips, 1995) qui aurait risqué de mettre les femmes et les autres minorités sur un même plan. Elle a, au contraire, été justifiée par la nécessité d'améliorer la représentation politique en en faisant le reflet d'une différence des sexes définie comme primordiale, différente de toutes les autres différences. C'est ainsi que les militantes pro-parité ont été amenées à donner de la différence des sexes « une définition philosophique plutôt que simplement stratégique et pragmatique » (Lépinard, 2007 b : 181) en la caractérisant en des termes intangibles et universels. C'est en affirmant le primat de la différence des sexes sur les autres différences sociales, afin de mieux démarquer la parité d'une revendication de type catégoriel, que les avocates de la réforme ont pu convaincre les parlementaires de faire une entorse à l'universalisme abstrait (Bereni et Lépinard, 2004). Elles ont ainsi cherché à se prémunir contre les critiques associant l'institution de la parité à une dérive ouvrant la voie à l'introduction d'un multiculturalisme ou d'un communautarisme « à l'américaine » en insistant sur le fait que les femmes n'étaient pas une « catégorie » comme les autres et se situaient en définitive au-delà de toute « catégorie ».

Mais cette stratégie discursive a eu un coût politique considérable en désolidarisant la cause des femmes de celles d'autres minorités, notamment « sexuelles ». La valorisation du primat de la différence sexuelle comme universelle et primordiale sur un plan anthropologique a ainsi abouti chez certaines avocates de la parité comme S. Agacinski (Agacinski, 1998) à ce qu'on a pu percevoir comme une défense de l'hétérosexualité normative, facteur de tensions certaines entre défense de la cause féministe et mouvements gay et lesbien. En témoigne un regard porté sur l'entrecroisement des débats sur la parité et sur le PaCs en 1998-1999 dans le cadre desquels l'argument de la primauté de la différence des sexes a été remobilisé afin d'atténuer la portée du PaCs en le dissociant de tout droit à la filiation pour les couples homosexuels (Fassin et Feher, 1999). Plus largement la dissociation de la parité et des politiques de quotas a coupé court à toute alliance avec les autres groupes sous-représentés politiquement et à une extension des bénéfices de la parité à d'autres minorités. Corrélativement on a pu souligner, malgré les intentions affichées par certaines de ses avocates, que la stratégie dominante de défense de la parité n'a pas été exempte d'une certaine forme de dérive essen-

tialiste en ce qu'au lieu de déstabiliser les catégories de genre ou de les déconstruire, elle aurait tendu à les rigidifier et à exclure d'autres groupes de la portée de sa revendication (Lépinard, 2007 b : 263). Elle a également paru empreinte d'une dimension élitiste que l'on n'a pas manqué de dégager en montrant que le projet paritaire s'est construit en occultant l'existence d'intérêts divergents au sein du groupe des femmes. Si le lien entre la présence de femmes à l'Assemblée et une meilleure représentation de leurs intérêts a paru aller de soi, c'est bien parce que le projet paritaire a postulé une certaine forme d'homogénéité de la catégorie « femmes » (Varikas, 1995). L'absence de questionnement sur la place des femmes d'origine immigrée dans le débat sur la parité paraît à cet égard très significative (Lépinard, 2005 : 125).

De ce point de vue, le débat sur la parité a été l'occasion de reformuler la question du sujet des luttes féministes et par là, il a pu servir de révélateur de certaines impasses théoriques propres au féminisme français contemporain. Ainsi, alors que la parité a pu apparaître comme une régression, une résurgence de l'idéologie de « l'égalité dans la différence » à laquelle le Mouvement de Libération des Femmes s'était opposé en théorisant les rapports de genre, elle peut également faire figure, sous un autre angle, de révélateur de questions non résolues au sein du MLF (nous suivons ici les analyses de Lépinard, 2007 b : 105 sq). Celui-ci a été profondément marqué par l'opposition entre un courant différentialiste et un courant matérialiste qui a mis en avant une vision constructiviste du genre (la construction du genre étant, dans cette optique, perçue comme ancrée dans une division inégalitaire du travail et dans l'injonction à l'hétérosexualité). Se sont ainsi opposées une vision de la différence comme produit de la hiérarchie sociale et une vision de la différence comme étant d'ordre pré-social. Mais dans les deux cas, on trouve une même affirmation, celle du primat de la différence sexuelle sur les autres différences sociales. Pour le courant différentialiste notamment représenté par L. Irigaray et J. Kristeva à travers le groupe Psychépo, la différence sexuelle prime sur toute autre différence ce qui permet d'établir l'existence d'un groupe des femmes. Mais dans le courant matérialiste, l'invocation de la notion de patriarcat a également homogénéisé le groupe des femmes, défini sur le mode d'une classe antagonique au groupe des hommes (Lépinard, 2005 : 110-113). On sait qu'un conflit théorique important a opposé les féministes radicales qui ont défini le patriarcat comme un système construisant femmes

et hommes comme deux classes antagoniques et les féministes socialistes qui ont désigné le capitalisme comme cause ultime de l'oppression dont les femmes sont victimes. La question de l'articulation de la classe et du genre a donc été posée afin de déterminer quelle lutte devait primer : il s'agissait de savoir si l'oppression des femmes était spécifique ou si le schéma marxiste de la lutte des classes pouvait la subsumer. Par là, la visée totalisante de la théorie marxiste a été remise en cause et l'homogénéité de la classe ouvrière a été remise en question mais les féministes radicales ont constamment fait l'éli-sion de la question des tensions qui traversent la « classe » des femmes. Le mouvement féministe a été confronté à la nécessité de s'émanciper d'une extrême gauche qui tentait de le mettre sous tutelle en ajournant l'émancipation des femmes au nom de la priorité de l'élimination de l'oppression de classes. Les féministes matérialistes ont ainsi réagi en définissant l'oppression de sexe comme transversale aux classes sociales en élaborant le concept de patriarcat pour fonder le primat et l'autonomie des luttes féministes. Ainsi que le souligne E. Lépinard (dont nous avons suivi ici les analyses exposées dans Lépinard, 2005 : 112 sq) : « l'importance donnée à l'oppression de sexe sur les autres formes d'oppression a paradoxalement induit un résultat faisant étrangement écho aux théories du courant de la différence, puisque dans les deux cas les femmes se sont trouvées définies à partir d'une expérience commune (de l'oppression dans un cas, de la féminité dans l'autre), qui ne laissait aucune place, théorique ou politique, aux différences internes à leur groupe » (Lépinard, 2005 : 115). C'est ainsi que l'on peut estimer que les affinités entre le MLF et le projet paritaire sont plus fortes qu'on aurait pu le penser dans la mesure où ils ont buté tous deux sur la difficulté « à articuler la revendication d'une lutte *au nom des femmes* avec la reconnaissance du fait que cette catégorie n'est pas homogène » (Lépinard, 2005 : 124).

Les limites du projet paritaire tiennent donc notamment au fait qu'il reconduit un impensé théorique, celui du sujet du féminisme dont l'homogénéité n'est pas interrogée : c'est pourquoi, en désolidarisant ainsi la cause des femmes de celles d'autres minorités, il a contribué à construire une opposition entre féminisme et multiculturalisme qui fait fortement écho à la position mise en avant par S. M. Okin dans un article important (1999). C'est la défense par W. Kymlicka de l'attribution de certains droits spéciaux à des groupes culturels qui constituait la cible des critiques de Okin en ce qu'elle

lui a paru occulter les différences de pouvoir propres à chaque culture et notamment les inégalités entre hommes et femmes. Il y a une forte convergence entre cette critique du multiculturalisme et la dénonciation du communautarisme américain à laquelle se sont livrées les « féministes laïques » au cours des débats sur le port du voile à l'école. Ces débats ont contribué à consolider une opposition entre féminisme et multiculturalisme (Fassin, 2006). On a bien montré, sur la base d'une étude des positions d'associations féministes favorables à la loi interdisant le port de signes religieux ostensibles à l'Ecole publique, comment celles-ci ont pu, dans une certaine mesure, participer d'une « racialisation » du sexisme, en ce que les populations d'origines immigrées ont parfois été stigmatisées comme seules coupables de pratiques sexistes. N. Guénif-Souilamas a ainsi déconstruit les discours de dénonciation des violences sexistes en banlieue pour dégager les ressorts de cette *altérisation* du sexisme (Guénif-Souilamas/Macé, 2004). Et Ch. Delphy (2006) a dénoncé le lien entre l'opposition féminisme-multiculturalisme et l'imposition d'un « faux dilemme » ou de la fausse alternative « antisexisme ou antiracisme ». L'hypothèse d'une contradiction entre antiracisme et antisexisme ne peut être maintenue que si l'on occulte le fait que les femmes des quartiers sont soumises à une double oppression, de genre et de race. Ce que ces critiques d'une opposition figée entre féminisme et multiculturalisme nous invitent à faire, c'est à prendre conscience de la prégnance dans certains discours féministes d'une conception de la domination masculine comme propre à certaines cultures plus qu'à d'autres ainsi que d'un impensé, celui du colonialisme.

E. Lépinard parle ainsi de « rendez-vous manqués » entre antiracisme et féminisme français (2005 : 119 ; elle suit Lloyd, 1998) pour rendre compte du fait que si le racisme a bien constitué une analogie permettant de théoriser les rapports de genre, a cependant longtemps fait défaut un questionnement théorique approfondi sur l'intersection des rapports sociaux de « sexe » et de « race », analogue à celui qui a été développé par le *Black Feminism* américain et anglais. On se contentera ici de rappeler que le *Black Feminism* a élaboré une critique radicale des pratiques racistes ayant contribué à l'exclusion des femmes noires des mouvements féministes dominants en dégageant les rapports de pouvoir internes au mouvement féministe, la manière dont certaines femmes blanches ont pu tirer profit de l'oppression raciste. Il s'est agi de dénoncer l'occultation de la catégorie de « race » comme rapport de pouvoir structurant les rapports de

genre en dégageant la double oppression subie par les femmes noires à travers notamment l'élaboration de la problématique de l'intersectionnalité par K. Crenshaw qui met en relief l'aveuglement des discours féministes et antiracistes contemporains à l'intersection du racisme et du patriarcat. K. Crenshaw a élaboré la notion d'intersectionnalité comme un outil permettant de mieux cerner les interactions de la race et du genre dans le contexte de la violence contre les femmes de couleur et de décrire la situation de celles-ci, placées dans des systèmes de subordination qui se recoupent et aux marges des mouvements féministe et antiraciste. La problématique de l'intersectionnalité a ainsi permis de clarifier les ressorts de l'*invisibilisation* de la violence domestique subie par les femmes de couleur, dont la réalité a été gommée dans les discours antiracistes dominants. Elle a aussi ouvert la voie, en un dépassement de tout essentialisme, d'une redéfinition des politiques de l'identité en reconnaissant que les groupes identitaires sont des coalitions potentielles ou réelles (Crenshaw, 2005). En une démarche qui converge avec les épistémologies du point de vue et leur redéfinition de l'objectivité sur la base d'une valorisation des savoirs « situés » (Harding, 2004), P. H. Collins (2000) a montré comment cette expérience de l'intersection des oppressions constitue l'une des bases sur lesquelles peut être articulée une pensée féministe africaine américaine, source d'un renouveau de la théorie critique. C'est ainsi que le *Black Feminism* a dénoncé la manière dont les femmes blanches des classes moyennes et supérieures se sont appropriées le monopole de la définition de ce que recouvre la catégorie « femmes » ainsi que de l'*agenda* politique féministe (hooks, 1984).

Cette contestation de l'unicité du sujet du féminisme et de son homogénéité a été renforcée par le développement en parallèle des études post-coloniales. C'est ainsi que C. Talpade Mohanty (1991) a pris pour cible l'opposition établie par les féministes occidentales du Premier Monde, femmes libérées, et les femmes du Tiers Monde, victimes de la permanence de structures patriarcales, de traditions culturelles et religieuses oppressives. G.C. Spivak (1988), entrecroisant les études de genre et du postcolonialisme, a également amorcé une déconstruction du sujet « femmes », s'inscrivant dans la lignée de la déconstruction poststructuraliste du sujet humaniste. Ces démarches rencontrent celle initiée par J. Butler qui, inspirée par D. Riley (1988), a souligné la nécessité de « concevoir une critique radicale qui cherche à libérer la théorie féministe de la nécessité d'avoir à construire

une base unique ou permanente, une base vouée à être sans cesse contestée à partir de positions identitaires ou anti-identitaires qui en sont inévitablement exclues» (Butler, 2005 : 66). J. Butler a montré en quoi la construction de la catégorie « femmes » comme sujet cohérent et stable peut être, à son insu, une régulation et une réification des rapports de genre : « l'identité du sujet féministe ne devrait pas, en conclut J. Butler, être au fondement de la politique féministe, quand la formation du sujet relève d'un champ de pouvoir qu'on occulte au nom de ce fondement » (Butler, 2005 : 66-67). Les études postcoloniales, la pensée féministe africaine américaine constituent, avec la théorie *queer*, un « réservoir » de ressources théoriques susceptibles de nourrir une réflexion critique sur la notion de « sujet » du féminisme. On perçoit ici en quoi la mise en avant de ce vocabulaire du « sujet » dans le cadre de la théorie féministe n'est pas liée à une approche « psychologisante » des luttes féministes mais vise plutôt à poser la question de son point de référence dans un agent de ces combats ou dans un sujet qu'il s'agirait d'émanciper, celle de l'unicité de ce point de référence ainsi que de son homogénéité. Dans le contexte des débats théoriques français, ce n'est que récemment que l'apport combiné de ces perspectives a été à la fois mieux reconnu et prolongé à travers l'initiation d'une telle réflexion critique. On se rapportera notamment ici aux travaux novateurs d'E. Dorlin qui ont déjà contribué à mieux faire connaître les ressources théoriques du *Black Feminism* et des études postcoloniales (Dorlin, 2004, 2005 et 2007) et les a surtout prolongés de façon inédite, en une démarche qui explore les articulations entre genre, sexualité et race et clarifie leur rôle dans la généalogie de la Nation Française, en montrant comment c'est sur le modèle de la différence sexuelle qu'a été élaboré le concept de « race » (Dorlin, 2006).

Mais en quoi, dans le cadre de ces débats qui nous invitent à poser à nouveaux frais la question d'un sujet du féminisme et à interroger la nécessité même de présupposer un tel sujet, peut-il être pertinent de s'inspirer de la pensée de I.M. Young ? C'est à cette question que nous allons tenter d'apporter l'esquisse d'une réponse dans les lignes qui suivent, l'enjeu étant d'éclairer l'un des apports majeurs de la démarche de Young depuis une perspective « située », ancrée dans des débats animant actuellement la constellation des études de genre en France. Il s'agira moins pour moi, dans les lignes qui suivent, de poser une thèse forte sur les thèses de Young ou de produire un commentaire de celles-ci, que de faire ressortir les pistes problé-

matiques qu'elles peuvent ouvrir et leur apport potentiel dans le contexte de l'émergence d'un nouveau visage du féminisme français. Pour ce faire, on ne s'attardera pas sur la manière dont I.M. Young fait ressortir la nécessité de politiques de la différence, d'une remise en question de l'idéal d'impartialité associé aux conceptions unitaires de l'espace public, soulignant le lien entre cet idéal et une logique qui réifie les identités, réduit les différences à l'unité et les fige dans la figure de l'altérité absolue. On ne s'attardera pas non plus sur la façon dont I.M. Young déconstruit les discours méritocratiques : condamnant toute définition de la justice en termes de transcendance des différences de groupes, Young montre que l'élimination de ces différences ne peut que désavantager les opprimés. C'est pourquoi toute valorisation abstraite du mérite doit être récusée et c'est aussi pour cette raison que Young développe une défense du traitement spécifique des groupes opprimés ce qui implique une adhésion aux politiques de discrimination positive et au principe de la représentation spéciale. La représentation apparaît dans ce cadre comme une relation active entre représentants et représentés. Young insiste sur la nécessité de représenter à tous les niveaux institutionnels les *perspectives* sociales marginalisées. Elle présente ainsi la discrimination positive et la représentation spéciale non pas comme des fins en soi mais comme les instruments d'une lutte en vue d'une plus grande inclusion qui doit se traduire par une participation effective à la prise de décision et à la formation d'une opinion publique pluraliste. La démarche de Young est ainsi assez proche de la défense par A. Phillips (1995) d'une politique de la présence même si elle s'inscrit non pas dans une optique libérale mais dans une optique d'inspiration plus marxiste (dans la mesure où elle revendique explicitement l'héritage de la Théorie Critique). En outre si, comme A. Phillips, I.M. Young défend des politiques assurant l'inclusion par l'action positive ou des quotas de sièges ou de candidatures, elle s'en écarte par sa promotion de l'attribution d'un droit de veto à certaines minorités - que Phillips rejette car, à ses yeux, de telles mesures, s'appuyant sur des catégorisations « ethniques », risquent de figer de façon rigide les frontières des groupes sociaux. Cette promotion d'une représentation spéciale des groupes marginalisés est l'un des aspects les plus commentés de la théorie de Young. On perçoit de façon immédiate en quoi elle peut nourrir la défense de politique de quotas permettant une représentation plus importante des femmes. Elle aurait également pu inspirer, en France, un certain type de défense de la parité qui ne

serait pas tombée dans l'écueil de l'opposition féminisme-multiculturalisme si n'avait pas pesé de façon si forte la contrainte de bien démarquer les dispositifs paritaires de politiques de quotas considérées comme inconstitutionnelles. Reste que ce n'est pas sur le contenu même de cette promotion de dispositifs de représentation spécifiques que nous devons nous arrêter mais plutôt sur le fait que cette promotion s'inscrit dans le cadre de politiques de la différence qui sont démarquées des politiques de l'identité (Young, 2000 : chap. 3). Il s'agit de donner à chaque voix la possibilité de s'articuler et de se faire entendre mais pas de favoriser l'affirmation, *pour elle-même*, d'identités ou d'intérêts donnés. L'enjeu est, on le comprend, de favoriser une mise en débat la plus compréhensive possible des identités ou intérêts et non de les inclure pour eux-mêmes afin d'en favoriser automatiquement la reconduction.

Pour comprendre en quoi une telle orientation ouvre des pistes intéressantes lorsqu'il s'agit d'aborder la question même d'un sujet des luttes féministes, il importe de se concentrer sur la manière originale dont Young conçoit les catégories centrales d'oppression et de genre et pense leur articulation. En quoi l'articulation qu'elle en propose est-elle susceptible d'être féconde ? D'une part, la perspective de Young sur l'oppression se distingue par le refus d'en élaborer un concept univoque et le souci d'en produire une catégorisation *plurielle*. Young écarte ainsi la définition de l'oppression comme domination tyrannique d'un groupe. Elle insiste sur la multiplicité des visages de l'oppression et en distingue cinq : l'exploitation, la marginalisation, l'impuissance, l'impérialisme culturel et la violence. Elle s'oppose ainsi à Fraser à laquelle elle reproche d'avoir réduit les revendications de justice à la redistribution et à la reconnaissance (Young, 1997 b). Elle pense pouvoir, par l'élaboration d'une approche pluraliste de l'oppression, contourner l'écueil d'une tension entre redistribution et reconnaissance mais aussi celui d'une opposition entre féminisme et multiculturalisme. C'est qu'une catégorisation plurielle a l'avantage de nous aider à penser l'entrecroisement des rapports sociaux divers qui déterminent l'oppression sans les figer en les naturalisant, l'un des principaux effets de cette même oppression étant d'ailleurs d'occulter la dimension à la fois plurielle et dynamique de ces rapports. Cette approche de l'oppression s'appuie sur une redéfinition de la notion de groupe social, affranchie des modèles individualistes de l'association et de l'agrégation mais aussi de toute conception holiste ou substantialiste des collectifs. Insistant à la fois

sur la constitution intersubjective des individualités et sur les différenciations internes qui caractérisent les groupes, Young défend une approche relationnelle du social qui lui permet de concevoir les identités collectives comme multiples, fluides et enchevêtrées.

C'est pourquoi elle ne peut que rejeter toute conception de l'oppression comme rapport simple. Cette catégorisation de l'oppression se prolonge en une définition potentiellement féconde du genre, inspirée par la notion sartrienne de « série » (Young, 1997 a). Le point de départ de cette définition réside en un rejet de l'essentialisme qui rapproche fortement Young de la perspective du *Black Feminism*, de celle des études postcoloniales et de la démarche de E. Spelman qui, tout en adhérant à une conception constructiviste du genre en a critiqué les versions mono-causales : celles-ci ont le tort d'isoler le genre de la race, de la classe et de la sexualité en se concentrant sur la recherche de ce que les femmes ont en commun. De la perspective constructiviste de Spelman à l'optique postcoloniale de Mohanty ou encore à la réflexion critique sur la dichotomie du sexe et du genre mise en œuvre par Butler, on trouve une remise en cause de toute conception du genre comme catégorie homogène à laquelle Young adhère. Cette remise en cause n'interdit cependant pas toute tentative de conceptualiser les femmes comme un groupe et c'est ce qu'entend montrer Young qui justifie son souci de penser les femmes comme un collectif par la volonté de maintenir un point de vue clairement démarqué d'un individualisme libéral, facteur d'occultation des dimensions systémiques et institutionnelles de l'oppression dont les femmes sont victimes. On se trouve dès lors confronté à un dilemme dans la mesure où il semble tout autant impossible de penser les femmes comme un groupe caractérisé par des traits communs et une identité partagée que de dissocier l'idée de politiques féministes de toute référence à un collectif, sujet de ces luttes, on se trouve confronté à un dilemme. Young examine de façon critique deux stratégies envisagées pour en sortir. On peut en effet comme Spelman (1988) théoriser l'identité de genre comme relationnelle et multiple plutôt que comme binaire. Au lieu de rechercher ce que les femmes auraient en commun en comparant les hommes et les femmes, il importe de se limiter aux comparaisons entre hommes et femmes de même « race », de même classe ou nationalité en admettant une multiplicité d'identités de genre articulées de façon interne et non extrinsèque aux catégories de « race » et de classe : Spelman a sur ce point été rejointe par J. Flax (1995) qui l'a défendue contre les objections

de Okin en reprochant à cette dernière de maintenir un concept de genre indifférencié défini en termes d'oppression partagée, occultant la dimension intrinsèque du rapport «race»-genre. Mais cette stratégie telle qu'elle est élaborée par Spelman comporte certaines limites notamment parce qu'elle semble ne pas remettre suffisamment en question l'unité et la stabilité des catégories de «race», classe et ethnicité. L'idée d'une multiplicité d'identités de genre ne semble pouvoir résoudre les problèmes associés à la remise en cause de la catégorie «femmes» qu'en adoptant une conception trop stable des catégories de classe et de «race». En outre Young juge problématique la manière dont Spelman définit les relations de genre comme étant avant tout structurées au sein d'une classe, d'une «race». L'expérience d'une femme de la classe ouvrière se définit tout autant en relation avec des hommes de classes supérieures qu'en rapport avec les ouvriers (Young s'appuie sur le cas du harcèlement sexuel pour illustrer ce point).

Si Young adhère sur certains points à l'optique de Spelman, elle estime qu'elle ne suffit pas à résoudre le dilemme pas plus d'ailleurs que la seconde stratégie envisagée qui met en avant l'idée que les femmes ne constituent un groupe que dans le contexte d'un combat féministe spécifique. Les politiques féministes seraient le vecteur de l'identité d'un sujet du féminisme sur la base de coalitions. Mais Young suggère que si l'on contourne ainsi les pièges de l'essentialisme, on n'échappe pas totalement aux risques associés à la normalisation dont les politiques de l'identité sont considérées comme le vecteur. Et surtout l'idée que les femmes sont un groupe uniquement en fonction de politiques dont le collectif ne serait qu'un effet, risque de donner une image des luttes féministes comme caractérisées par une forte dose d'arbitraire en ne nous permettant pas d'en éclairer les ressorts motivationnels. C'est pourquoi Young met à l'épreuve une autre stratégie d'argumentation en explorant la fécondité d'une référence au concept sartrien de série. Sartre distingue la série du groupe qui rassemble des personnes se reconnaissant les unes les autres comme participant d'une relation unifiée, sur la base d'un projet partagé. Un groupe s'articule autour d'objectifs communs, une série est un collectif social dont les membres sont unifiés par les objets sur lesquels leurs actions portent ou les effets objectivés de leurs actes orientés vers autrui. La série correspond à un collectif «amorphe» cimenté par des pratiques routinières. Des personnes qui attendent le bus constituent une série articulée autour d'un objet maté-

riel. Ce n'est que si le bus tarde à venir, qu'ils peuvent s'organiser en un groupe ayant pour projet de faire entendre une protestation auprès de la régie des transports. Dans des séries, les individus sont isolés sans être seuls, ils se saisissent comme constituant un collectif sériel relatif aux objets et pratiques à travers lesquels ils tentent d'accomplir leurs buts individuels. Par son articulation à des objets ou pratiques routinières, la série correspond à une réalité «pratico-inerte». Les objets sociaux sont pratiques en tant qu'effets d'actes humains mais sont aussi inertes en tant qu'ils constituent des contraintes qui peuvent entraver l'action. Un milieu matériel implique un certain nombre de contraintes pour les membres de la série mais conditionne aussi leurs actions. L'appartenance à la série délimite la sphère des actions possibles et les contraint mais ne définit pas pour autant l'identité de ses membres en déterminant leurs buts, leurs projets, le sens de leurs relations mutuelles. La série correspond ainsi à une unité mouvante dont les frontières sont redéfinies en permanence. Chaque individu y est isolé, anonyme, différent des autres et de lui-même, des groupes pouvant se former en réaction à cet anonymat et à cet isolement (Sartre, 1985).

Si l'on suit Young, le concept de collectivité sérielle permet de mieux appréhender la catégorie de genre en définissant la série «femmes» comme un ensemble complexe et diversifié de relations structurelles à des objets matériels produits et organisés au cours de l'histoire (Young, 1997 et 2000: 95 sq). Les femmes sont des individus positionnés comme féminins par leurs activités et pratiques. De ce point de vue, le genre s'articule autour de réalités pratico-inertes comme des corps et certaines expériences physiques ou corporelles (menstruation, grossesse etc...). Sur ce point, Young tire profit de son travail d'élaboration d'une phénoménologie de l'expérience corporelle des femmes informée par la critique sociologique de l'essentialisme et du naturalisme: dans ce cadre, elle a envisagé les critiques adressées par T. Moi (2001) à la démarche de Butler et examiné sa suggestion de remplacer la catégorie de genre par celle de «corps-propre» afin de théoriser la subjectivité sexuelle sans reconduire la dichotomie féminin-masculin. T. Moi a en effet développé une critique de la distinction sexe-genre et tenté de montrer que la théorie butlerienne et plus largement la théorie *queer* la reconduisent et en maintiennent le caractère axiomatique au moment même où elles tentent de la déconstruire. Elle a ainsi soutenu la nécessité de radicaliser la mise en cause de la distinction sexe-genre en remettant en question la per-

tinence et la valeur opératoire de la référence à la catégorie de « genre » accusée d'être trop abstraite pour permettre une prise en compte de la subjectivité sexuée. C'est pourquoi T. Moi a mis en avant la fécondité d'un retour à la phénoménologie existentialiste de S. de Beauvoir et à la manière dont celle-ci s'inspire de M. Merleau-Ponty en appréhendant les expériences corporelles des femmes sur la base d'une référence à la notion de « corps propre ». La référence à la notion de « corps propre » semble en effet autoriser une approche de la pluralité des expériences et comportement corporels, affranchie de tout dualisme de la nature et de la culture. Elle pourrait nous aider à appréhender ce que cela peut signifier d'être une femme dans telle ou telle société particulière en élaborant une approche historique et concrète des corps, des subjectivités, des expériences sexuelles, approche sur laquelle ne pourrait, *a contrario*, déboucher une théorie *queer* insuffisamment affranchie de la distinction sexe-genre qu'elle semble persister à tenir pour axiomatique (Moi, 2001).

Young a bien montré, elle aussi, que la notion de « corps-propre » est féconde pour décrire l'expérience sexuée des sujets car elle ne véhicule pas de présuppositions normatives quant aux formes mêmes de cette expérience. Mais elle a aussi montré que cette approche ne pouvait remplacer mais seulement compléter la démarche déconstructionniste et les approches en termes de genre, indispensables pour décrire de façon critique les structures sociales et les processus de normalisation des identités sexuelles dont elles sont la source (Young, 2005 : 12-26). Une démarche seulement phénoménologique ne pourrait que négliger la mise en lumière de la dimension systémique des formes d'oppression subies par les femmes. Le but de la théorie féministe n'étant pas uniquement de déboucher sur une théorie des subjectivités et des expériences sexuelles situées mais aussi de nourrir un projet de sociologie critique, nous ne pouvons nous passer de l'outil conceptuel que représente la catégorie de genre lorsqu'il s'agit de théoriser les structures sociales et leur influence sur les relations hommes-femmes et la définition de leurs statuts sociaux respectifs. Young a ainsi distingué trois axes structurant les rapports de genre : l'axe du pouvoir, l'axe de l'hétérosexualité normative (recouvrant les faits institutionnels et les idéologies présentant le couple hétérosexuel comme modèle ainsi que les pratiques matérielles composant les femmes en série en tant qu'objets d'échange et d'appropriation) et enfin celui de la division sexuelle du travail. Ces trois axes permettent de mieux cerner une série expérimentée sur le

mode de l'anonymat. Lorsque je prends conscience de moi-même comme femme, je fais l'expérience de la facticité impersonnelle de la série : cette conscience me dépersonnalise et me construit comme différente de moi-même. Le concept de genre apparaît dans ce cadre non comme un attribut des personnes mais comme un attribut des structures sociales. Il permet de mieux appréhender les diverses formes de positionnement social des corps les uns par rapport aux autres au sein des institutions, des processus historiques et sociaux. Défini sur la base d'une référence à la série, il nous permet surtout de concevoir que nous sommes toujours *passivement et involontairement* regroupés en fonction de relations structurelles et de ressaisir en quoi les structures de genre historiquement données peuvent conditionner les actions et les consciences des personnes.

On perçoit ici clairement les avantages de la référence à la notion de série qui permet d'éviter à la fois l'écueil de l'essentialisme descriptif et les pièges de l'essentialisme stratégique dont l'enjeu est de montrer que l'affirmation d'une identité peut être un moyen de s'en affranchir (Spivak, *in* Danus et Jonsson, 1993). Les structures pratico-inertes conditionnent et contraignent l'action mais sans la déterminer ni la définir. Elles ne dessinent pas les contours d'une identité féminine en ce qu'elles renvoient non à des attributs communs des individus mais à des faits matériels sociaux avec lesquels ils doivent composer. La série permet ainsi de ressaisir la catégorie de genre mais aussi celle de « race » et de « classe », comme recouvrant des structures matérielles liées à une sédimentation historique.

Si nous nous sommes arrêtés sur ce mode de conceptualisation du genre, c'est qu'il permet à Young non seulement de développer à la fois une théorie *critique* du sujet du féminisme mais aussi d'esquisser les pistes d'une redéfinition non-essentialiste de celui-ci dans un cadre hospitalier à la thématisation des intersections entre diverses oppressions. Certes la démarche de Young n'est pas sans limites en ce que manquent chez elle les ressources conceptuelles d'une réflexion de fond sur la dichotomie sexe-genre. Mais elle peut s'avérer très utile lorsqu'il s'agit de se confronter à nouveaux frais à la question du sujet des luttes féministes car elle s'inscrit dans la lignée de démarches qui en remettent en cause l'unicité, l'homogénéité, tout en complétant cet axe critique par un axe constructif et positif visant à définir un cadre souple susceptible d'intégrer la problématique du *Black Feminism*, les perspectives *queer* ou post-coloniales, mais aussi de redéfinir un point de référence possible des lut-

tes féministes. La notion de série permet à Young de repenser un concept *différencié* de genre qu'elle articule non pas à un concept univoque de l'oppression qui risquerait de réintroduire une catégorie « femmes » homogène, mais à une catégorisation *pluraliste* de l'oppression susceptible de s'articuler aux problématiques de l'intersectionnalité. De ce point de vue, non seulement Young pourrait répondre aux vœux de celles qui souhaitent repenser un sujet de la lutte féministe sans l'enfermer en une catégorie univoque (Lépinard, 2005 ; Bessin et Dorlin, 2005), en ce que la série se caractérise comme impossible à totaliser : la référence à la série a ainsi vocation à permettre de concevoir la multiplicité des luttes féministes, sans occulter leurs tensions possibles, en repensant le sujet de façon plurielle et surtout en refusant de le clore sur lui-même.

Notre tour d'horizon des débats actuels qui animent les études de genre en France nous a permis de comprendre comment la théorie féministe s'est trouvée contrainte de mettre en question le point de référence des luttes féministes, de son agent ainsi que du sujet qu'elles visent à émanciper, interrogeant ainsi un présupposé impensé, jusque-là, de la pensée féministe française. Il nous a permis également de constater que certaines théoriciennes du féminisme avaient déjà commencé à mettre en avant la nécessité d'aller puiser dans la théorie *queer*, le féminisme post-colonial ou le féminisme africain américain de quoi nourrir et alimenter une réflexion critique sur la notion d'un sujet du féminisme. Par là, nous avons été mieux à même de mettre en perspective l'apport potentiel, dans ce cadre, de la pensée de Young qui tient tout particulièrement à la manière dont elle combine une référence à la notion sartrienne de série pour repenser le genre avec une catégorisation plurielle de l'oppression. Cette combinaison permet de dessiner les contours d'un cadre théorique susceptible d'articuler le volet d'une critique radicale de la notion d'un sujet du féminisme (critique susceptible d'intégrer les apports théoriques principaux de la théorie *queer*, du féminisme africain américain et des études post-coloniales) et le volet plus positif d'une approche qui tente de maintenir et de penser de façon non essentialiste un point de référence des luttes féministes. Si Young a pu tenter une telle articulation et en faire ressortir la nécessité, c'est grâce à la définition de l'axe central de son approche qui vise à combiner les apports d'un cadre phénoménologique, inspiré de S. de Beauvoir et plus susceptible que la démarche déconstructionniste de prendre en compte la diversité d'expériences corporelles concrètes, historique-

ment et socialement situées, et les ressources d'une approche relevant de la sociologie critique. La manière dont Young articule genre et oppression est suggestive car elle favorise une critique radicale et profonde de la notion d'un sujet du féminisme tout en nous invitant à ne pas évincer trop hâtivement cette notion. Elle suggère des pistes permettant de le redéfinir sans rabattre les politiques féministes sur des politiques identitaires dont Young a reconnu avec Butler les apories. Si une telle combinaison est féconde c'est donc avant tout en ce qu'elle ouvre des pistes de reproblématisation des tensions possibles entre féminisme et multiculturalisme tout en nous permettant de ne pas nous enfermer dans une opposition figée entre les deux termes. De ce point de vue, la théorie féministe française qui a déjà initié une réflexion et des débats de fond sur l'apport et les ressources de la théorie *queer*, des féminismes africain américain et post-colonial, gagnerait aussi à mobiliser le legs de la pensée de I.M. Young qui apparaît, dans ce contexte, comme un interlocuteur incontournable.

BIBLIOGRAPHIE

- Agacinski S., *Politique des sexes*, Seuil, Paris, 1998.
- Bereni L., « La parité, nouveau paradoxe des luttes féministes ? », *L'homme et la société*, numéro 158, octobre-décembre 2005, pp. 219-226.
- Bessin M. et Dorlin E. éd., *Féminismes. Théories, mouvements, conflits*, in *L'homme et la société*, L'Harmattan, Paris, 2005.
- Butler J., *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, trad. C. Kraus, La Découverte, Paris, 2005.
- Crenshaw K., « Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », trad. O. Bonis, *Cahiers du genre*, 39/2005, pp. 51-82.
- Delphy C., « Antisexisme ou antiracisme ? Un faux dilemme », N. Guénif-Souilamas, *La république mise à nu par son immigration*, La Fabrique, Paris, 2006, pp. 81-109.
- Dorlin E., « Corps contre nature. Stratégies actuelles de la lutte féministe », *L'homme et la société*, L'Harmattan, Paris, 2004, pp. 47-69.
- Dorlin E., « De l'usage épistémologique et politique des catégories de « sexe » et de « race » dans les études de genre », in *Cahiers du genre*, 39/2005, pp. 83-107.
- Dorlin E., *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, La Découverte, 2006.
- Dorlin E., « « Performe ton genre, performe ta race ! » Repenser l'articulation entre sexisme et racisme à l'ère de la postcolonie, texte publié sur internet » : <http://www.sophia.be/index.php/texts/view/47?CAKEPHP=33fc8d3fb95438e0cf26a85e0636c1a7>
- Fassin E. et Feher M., « Parité et PaCS : anatomie politique d'un rapport », Borillo D. et Fassin E., *Au-delà du PaCS*, PUF, Paris, 1999, pp. 13-45.
- Fassin E., « Questions sexuelles, questions raciales. Parallèles, tensions et articulations », *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Fassin D. et E., L Découverte, Paris, 2006, pp. 230-48.
- Flax J., « Race/Gender and the Ethics of Difference: A reply to Okin's « Gender Inequality and Cultural Differences », *Political Theory*, Vol. 23, numéro 3, Août 1995, pp. 500-510.
- Guénif-Souilamas N./Macé E., *Les féministes et le garçon arabe*, Aube, 2004
- Guénif-Souilamas N., « La française voilée, la beurette, le garçon arabe et le musulman laïc. Les figures assignées du racisme vertueux », N. Guénif-Souilamas, *La république mise à nu par son immigration*, La Fabrique, Paris, 2006, pp. 109-32.
- Fraser N., « A Rejoinder to I.M. Young », *New Left Review*, 223, Mai-Juin 1997.

- Harding S. dir., *The Feminist Standpoint Theory Reader*, Routledge, 2004.
- Hill Collins P., *Black Feminist Thought. Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment*, Routledge, 2000.
- hooks B., *Ain't i a woman ? Black Women and Feminism*, Pluto Press, 1981.
- Irigaray L., *Speculum de l'autre femme*, Minuit, Paris, 1974.
- Lépinard E., « Malaise dans le concept. Différence, identité et théorie féministe », *Cahiers du genre*, 39, 2005, pp. 107-135.
- Lépinard E., « The Contentious Subject of Feminism : Defining « Women » in France from the Second Wave of Parity », *Signs*, 32 (2), 2007 (a).
- Lépinard E., *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Presses de Sciences Po, Paris, 2007 (b).
- Lloyd C., « Rendez-vous manqués : Feminisms and Anti-Racisms in France », *Modern and Contemporary France*, 6 (1), 1999, pp. 628-657.
- Minow M., *Making all the Difference. Inclusion, Exclusion and the American Law*, Cornell University Press, Ithaca (N.Y.), 1990.
- Mohanty C.T., « Under Western Eyes. Feminist Scholarship and Colonial Discourses », in Mohanty C.T., Russo A. et Torres L. (éd.), *Third World Women and the Politics of Feminism*, Indiana University Press, Bloomington, 1991.
- Moi T., « What is a Woman? » in *What is a Woman and Other Essays*, Oxford University Press, Oxford, 2001.
- Okin S.M., Cohen J., Howard M. et Nussbaum M. (éd.), *Is Multiculturalism Bad for Women?*, Princeton University Press, Princeton/NJ, 1999.
- Okin S.M., « Gender Inequality and Cultural Differences », *Political Theory*, 22/1, 1994, pp. 5-24.
- Phillips A., *The Politics of Presence*, Clarendon University Press, Oxford, 1995.
- Riley D., *Am i that Name? Feminism and the Category of « Women in History »*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 1988.
- Sartre J.P., *Critique de la raison dialectique*, Gallimard, Paris, 1960/réédité en 1985.
- Scott J.W., *La citoyenneté paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Albin Michel, Paris, 1998.
- Scott J.W., *Parité ! L'universel et la différence des sexes*, Albin Michel, Paris, 2005.
- Spivak G.C., « Can the Subaltern Speak? » in Nelson C. Et Grossberg L. (éd.), *Marxism and the Interpretation of Culture*, University of Illinois Press, Urbana, 1988.
- Spivak G.C., « An Interview with G.C. Spivak », in S. Danius et S. Jonsson dans *Boundary 2 : International Journal of Literature and Culture*, 20/2, 1993, pp ; 24-50.
- Spelman E., *Inessential Women: Problems of Exclusion in Feminist Thought*, Beacon Press, Boston, 1988.
- Squires J., *Gender in Political Theory*, Polity Press, 2000.

ARTICLES

62

ARTICLES

- Squires J., "Representing Groups. Deconstructing Identities», *Feminist Theory*, 2/1, 2001, pp. 7-27.
- Taraud Ch., *Les féminismes en question. Eléments pour une cartographie*, Ed. Amsterdam, Paris, 2005.
- Varikas E., «Une représentation en tant que femme ? Réflexions critiques sur la demande de parité des sexes», *Nouvelles Questions Féministes*, vol 16, numéro 2, 1995, pp. 81-127.
- Young I.M., *Justice and the Politics of Difference*, Princeton University Press, Princeton NJ, 1990.
- Young I.M., *Intersecting Voices. Dilemmas of Gender, Political Philosophy and Policy*, Princeton University Press, Princeton NJ, 1997 (a).
- Young I.M., *Inclusion and Democracy*, Oxford University Press, 2000.
- Young I.M., *On Female Body Experience. "Throwing like a Girl" and Other Essays*, Oxford University Press, New York, 2005.
- Young I.M., "Unruly Categories: a critique of Nancy Fraser's dual systems theories", *New Left Review*, 222, Mars-Avril 1997 (b).

ARTICLES

63

ARTICLES